

LA CHESNAIE



Mot de la mairesse **page 2**
Conseil en bref **page 3**
Avis Public **page 5**
Urbanisme **page 6**
Travaux Publics **page 6**

Sécurité Publique **page 7**
Le Coin du Citoyen **page 7**
Bibliothèque **page 8**
Loisirs **page 8**

Informers les citoyens **page 9**
Nos partenaires **page 10**
Chronique Financière **page 11**
MRC de Bellechasse **page 12**

INFORMATION MUNICIPALE

Bureau municipal
48, chemin du Domaine
Beaumont, Qc G0R 1C0
Téléphone: 418 833-3369

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi: 8h30 à 12h00
et de 12h30 à 16h30
Vendredi: fermé

PROCHAINES SÉANCES
DU CONSEIL 2026:
6 OCTOBRE À 20H00
2 NOVEMBRE À 20H00

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE POUR LE JOURNAL D'OCTOBRE EST LE 15 OCTOBRE 2026

MOT DE LA MAIRESSE

Le Moulin de Vincennes à Beaumont

Le Moulin de Vincennes est l'un des témoins importants de l'histoire de Beaumont et de la période de la Nouvelle-France. Il se trouve dans le secteur de la seigneurie de Vincennes, concédée en 1672 par l'intendant Jean Talon à François Bissot de La Rivière, pour ses fils Jean-Baptiste et Charles-François.

Vers 1733, Claude-Joseph Roy, un colon et cultivateur établi à Beaumont, obtient la permission de construire un moulin sur le ruisseau Saint-Claude, près de sa chute vers le fleuve Saint-Laurent. Il devient ainsi un moulin banal, destiné notamment à permettre aux habitants de faire moudre leur grain.

L'emplacement était particulièrement favorable: le ruisseau descendait vers le Saint-Laurent par une importante chute, fournissant la force hydraulique nécessaire au fonctionnement du moulin. Une grande roue à godets constituait le cœur du système.

Le moulin fait partie de l'histoire de la seigneurie de Vincennes. En 1749, Claude-Joseph Roy devient lui-même seigneur de Vincennes. La famille Roy conservera la seigneurie pendant près d'un siècle. Pendant plusieurs générations, le moulin représente donc beaucoup plus qu'un simple bâtiment: c'est un lieu essentiel à l'économie rurale et à la vie quotidienne des habitants.

Au début du XXI^{ème} siècle, le moulin connaît une nouvelle période importante. L'architecte Lorenzo Auger l'acquiert en 1920 et entreprend sa restauration. Son objectif va au-delà de la simple conservation: il souhaite éventuellement en faire un musée public consacré à l'histoire et au patrimoine. En 1935, il crée même une société de conservation du moulin. Malheureusement, le moulin est complètement détruit par un incendie en 1949.

Cette disparition marque profondément le patrimoine de Beaumont. Pendant plusieurs décennies, le site demeure néanmoins associé à la mémoire du moulin. Après plus d'un demi-siècle, un projet de reconstruction voit finalement le jour. Le moulin est reconstruit et inauguré le 29 juin 2006. La reconstruction s'appuie notamment sur des photographies anciennes, des vestiges des fondations et un dessin technique réalisé en 1933. Le projet est notamment porté par Rosaire Saint-Pierre, qui a consacré de nombreuses années à faire renaître le moulin. La reconstruction permet également de réaménager le secteur autour du moulin et de transformer l'ancien camping Vincennes en un espace récréotouristique.

Aujourd'hui, le Moulin de Vincennes constitue un élément identitaire majeur du patrimoine de Beaumont. Le bâtiment fait partie du parc récréotouristique de Vincennes, dans un environnement naturel exceptionnel donnant sur le Saint-Laurent et l'île d'Orléans. Le moulin est maintenant utilisé notamment pour des activités communautaires, des réceptions, des rencontres et des événements.



**Guylaine Gagnon, mairesse
de Beaumont**





Séance ordinaire du lundi 6 juillet 2026

GESTION FINANCIÈRE

Approbation des déboursés

Le Conseil municipal a approuvé des déboursés totalisant 341 695,71 \$, incluant les salaires bruts de la période du 24 mai au 20 juin 2026, qui s'élèvent à 96 404,24 \$.

Dépôt de l'état des activités financières

Le Conseil municipal a pris acte du dépôt de l'état des activités financières de la Municipalité au 30 juin 2026.

GESTION ADMINISTRATIVE

Stéphanie Vial devient employée permanente

À la suite de sa période de probation, Mme Stéphanie Vial a été confirmée comme employée permanente au poste d'adjointe administrative au développement et suivi de projets. Sa période de probation s'étant déroulée de façon satisfaisante, le Conseil a donné suite à la recommandation de la direction générale.

Un nouveau site Web intelligent pour la Municipalité

La Municipalité de Beaumont a mandaté Global IA pour la construction d'un nouveau site Web intelligent. Le projet comprend notamment un assistant citoyen et un module de réservation de plateaux. L'objectif est de faciliter l'accès à l'information municipale, de simplifier certaines démarches et d'améliorer les services en ligne. Le coût de construction du site Web est de 2 759,40 \$, taxes incluses. L'implantation de l'assistant intelligent représente également 2 759,40 \$, taxes incluses. L'hébergement et le maintien du site coûteront 67,84 \$ par mois, auxquels s'ajoutent 79,33 \$ par mois pour le module de réservation de plateaux.

Transferts budgétaires

Le Conseil municipal a autorisé des transferts budgétaires afin de couvrir certaines dépenses imprévues, notamment la prolongation de l'emploi de Mme Andrée Lachance, les coûts liés à l'impression du journal La Chesnaie, ainsi que la reconstruction du site Web et l'intégration de l'assistant intelligent.

Les transferts autorisés totalisent 27 130 \$.

Participation au déficit de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse

La Municipalité a pris acte du budget révisé 2026 de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse et s'est engagée à contribuer à hauteur de 2 050 \$, soit 10 % du déficit anticipé de 20 505 \$.

Travaux au 2, boulevard Mercier

Beaumont contribuera également à hauteur de 10 %, soit un maximum de 1 750 \$, aux travaux de réparation et d'amélioration prévus au 2, boulevard Mercier dans le cadre du Programme de rénovation des HLM du Québec. Le montant maximal des travaux visés est de 17 500 \$.

Modification de la politique des conditions de travail du personnel cadre

Le Conseil a ajouté une nouvelle disposition à la politique concernant les conditions de travail du personnel cadre afin d'encadrer la situation d'un cadre qui agit également comme pompier volontaire. La politique précise notamment les obligations liées aux disponibilités, aux absences, aux conflits d'intérêts et à la priorité des fonctions municipales en cas d'urgence simultanée.

Embauche d'une agente de recensement des licences animalières

Afin de réaliser un recensement de la population canine sur le territoire et de favoriser la conformité des propriétaires aux règlements municipaux, le Conseil a autorisé l'embauche d'une agente de recensement et de conformité de licences animalières pour une période de quatre semaines.

SERVICE INCENDIE

Six nouveaux pompiers

Afin d'augmenter l'effectif du Service des incendies et de respecter le schéma de couverture de risques de la MRC de Bellechasse, la Municipalité a procédé à l'embauche de six nouveaux pompiers volontaires : Karna Elizabeth Duff, Nicolas Bourget, Jacob Bouchard, David Lemieux, Jérémie Monette et Charles-Antoine Bilodeau.

Formation Pompier I

La Municipalité présentera une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation Pompier I de MM. Jérémie Monette et Charles-Antoine Bilodeau. La demande sera transmise par l'intermédiaire de la MRC de Bellechasse.

Départ de deux pompiers

Le Conseil a pris acte de la démission de MM. Alain Sanfaçon et Rémi Lapointe, effective depuis le 23 juin 2026. Le Conseil les remercie pour leur travail et leur engagement au sein du Service des incendies.

Nominations au Service de sécurité incendie

M. Martin Breton a été nommé capitaine du Service de sécurité incendie. MM. Raphaël Breton, Thomas Labrecque et Nicolas-Joseph Carrier ont été nommés lieutenants. Ces nominations visent à pourvoir les postes vacants et à maintenir une structure opérationnelle efficace.

Réparation d'un camion incendie

Le Conseil a autorisé des réparations majeures sur le camion incendie Freightliner 2008. Les travaux, confiés à L'Arsenal, représentent un coût de 28 138,01 \$, taxes incluses.

TRAVAUX PUBLICS

Contrat d'entretien et de déneigement des chemins

Le contrat pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver a été accordé à Les Entreprises F.M. Roy inc., plus bas soumissionnaire conforme. Le contrat, couvrant les saisons 2026-2027 et 2027-2028, avec une option pour 2028-2029, s'élève à 1 062 782,91 \$, taxes incluses.

Lignage des rues

Les travaux de lignage des rues de Beaumont pour l'année 2026 seront réalisés par Pro-Marquage de la Capitale, au coût de 16 340,25 \$, taxes incluses.

Resurfacement des rues de l'Oseille et Lonier

Dans le cadre des travaux de resurfacement des rues de l'Oseille et Lonier, sur une distance approximative de 705 mètres, le Conseil a mandaté Groupe ABS inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux. Le mandat représente 4 880,69 \$, taxes incluses.

HYGIÈNE DU MILIEU

Remplacement du moteur et de la pompe du puits P3

La Municipalité procédera au remplacement du moteur et de la pompe de la station du puits P3 par un équipement plus puissant. Le mandat confié à Gaétan Bolduc & Associés inc. est estimé à 13 336,99 \$, taxes incluses.

URBANISME

Autorisation d'un solarium sur la route du Fleuve

Le Conseil a autorisé la construction d'un solarium trois saisons avec deux galeries couvertes au 172, route du Fleuve. Le projet devra notamment respecter certaines conditions concernant la toiture rouge de type architectural et l'installation d'une jupe en bois autour de l'agrandissement afin de dissimuler l'espace d'entreposage.

Remplacement d'une rambarde au 6, boulevard Mercier

Le Conseil a autorisé le remplacement de la rambarde du balcon avant et de son escalier au 6, boulevard Mercier. Les éléments de bois seront remplacés par des fers de galerie en fonte reproduisant un modèle provenant d'une résidence datant de 1902. Le projet a été autorisé sans condition particulière.

Projet de résidence bigénérationnelle

Le Conseil a accepté un projet de construction d'une résidence unifamiliale de type bigénérationnel avec garage intégré au 420, Entrée 15. Le projet comporte certains éléments dérogatoires à la réglementation, notamment la largeur du garage et l'emplacement de l'entrée du logement bigénérationnel. L'autorisation est conditionnelle au respect des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, notamment quant à l'orientation du bâtiment, à la toiture, au revêtement extérieur et à l'aménagement de l'entrée et du stationnement. Aucune remise ou aucun garage supplémentaire ne pourra être construit ultérieurement sur le terrain. Une séance de consultation publique devra également être tenue.

Modification de règlements d'urbanisme

Le Conseil a adopté le second projet de Règlement no 810, modifiant le règlement de zonage no 761(793), ainsi que le second projet de Règlement no 811, modifiant le règlement no 739(794) sur les usages conditionnels relatifs aux projets commerciaux atypiques.

DIVERS

Remerciements au Comité de la Corporation place Irénée-Labrie

Le Conseil municipal a adopté une motion de remerciement à l'endroit de M. Patry et des membres du Comité de la Corporation place Irénée-Labrie pour leur implication dans le développement du projet de la Place Irénée-Labrie. Le Conseil souligne leur créativité, leur dévouement et les efforts consacrés à ce projet au bénéfice de la communauté de Beaumont.

Séance ordinaire du lundi 3 août 2026

GESTION FINANCIÈRE

Approbation des déboursés

Le Conseil municipal approuve des déboursés totalisant 550 769,28 \$, incluant les salaires bruts pour la période du 21 juin au 18 juillet 2026, au montant de 182 178,37 \$. Une dépense de 6 555,63 \$ est également autorisée pour la publication d'un avis d'assujettissement à un droit de préemption.

Dépôt de l'état des activités financières

Le Conseil accepte le dépôt de l'état des activités financières de la Municipalité au 31 juillet 2026.

GESTION ADMINISTRATIVE

Mandat pour l'évaluation de terrains

La Municipalité a mandaté Groupe Casa, Évaluateurs agréés afin de réaliser l'évaluation professionnelle de trois terrains, soit une partie du lot 2 820 258, le lot 2 822 025 et le lot 6 531 053. Le mandat s'élève à 4 052,87 \$ taxes incluses et sera payé à même l'excédent accumulé non affecté.

Transferts budgétaires pour les parcs

Le Conseil autorise des transferts budgétaires totalisant 8 000 \$ afin notamment d'ajouter des surfaces absorbantes sous les modules de jeux des parcs et de permettre la construction d'un carré de sable au Parc récréotouristique de Vincennes.

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Adoption du plan de sécurité civile

Le Conseil municipal adopte le plan de sécurité civile de Beaumont. Le directeur général et greffier-trésorier, Normand Champagne, est désigné responsable de sa mise à jour et de sa révision. Cette nouvelle résolution abroge les versions antérieures du plan.

TRAVAUX PUBLICS

Demande de révision des exigences pour l'utilisation d'une scie à chaîne

La Municipalité demande au gouvernement du Québec de revoir et d'abolir l'exigence de 1 000 heures d'accompagnement imposée aux employés municipaux avant l'utilisation autonome d'une scie à chaîne. Beaumont souhaite que des mesures de formation adaptées aux réalités des petites municipalités soient mises en place. La résolution sera transmise notamment aux ministères concernés, à la FQM, à l'UMQ et aux municipalités de la MRC de Bellechasse.

Resurfacement des rues de l'Oseille et Lonier

Le Conseil autorise le paiement d'un premier décompte de 151 343,61 \$, taxes incluses, aux Entreprises J.R. Morin inc. pour les travaux de resurfacement des rues de l'Oseille et Lonier, sur une distance d'environ 705 mètres.

Embauche de journaliers aux travaux publics

Pour répondre aux besoins de main-d'œuvre temporaire durant la saison estivale, la Municipalité embauche sur appel Sébastien Dumas, Kevin St-Onge et Martial Biesen à titre de journaliers aux travaux publics.

URBANISME

Dérégation mineure pour la construction d'un garage

Le Conseil accorde une dérogation mineure permettant la construction d'un garage de 7,32 m sur 8,54 m, d'une superficie de 85,10 m², et d'une hauteur de 6,045 m, au 1, Entrée 113 Nord. Le projet dépasse légèrement les normes prévues au règlement de zonage.

Autorisation de nouvelles ouvertures sur un bâtiment patrimonial

Le Conseil autorise l'aménagement de deux nouvelles ouvertures à l'étage d'une maison située au 39, route du Fleuve. Le projet respecte les exigences du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), notamment en matière de respect du style et des caractéristiques du bâtiment.

Refus d'un projet de 60 logements sur la route du Fleuve

Le Conseil refuse la demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble visant la construction de six bâtiments multifamiliaux de 10 logements chacun, pour un total de 60 logements, aux 303-305, route du Fleuve. Le projet prévoyait notamment des bâtiments d'environ 13,44 mètres et 3,5 étages, alors que les normes applicables prévoient une hauteur maximale de 10 mètres et deux étages. Le Conseil relève également des préoccupations concernant les liens piétonniers, les espaces collectifs, les zones végétalisées, la volumétrie, les espaces verts, le stationnement et la gestion des eaux pluviales. Aucune version révisée du projet n'avait été déposée au moment de la décision.

Adoption de deux règlements d'urbanisme

Le Conseil adopte le règlement no 810, modifiant le règlement de zonage no 761(793), ainsi que le règlement no 811, modifiant le règlement no 739(794) sur les usages conditionnels relatifs aux projets commerciaux atypiques.

AUTRES SERVICES

Aucun sujet n'a été traité sous les rubriques Hygiène du milieu, Environnement, Loisirs et culture, Promotion et développement et Divers lors de cette séance.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
BEAUMONT

Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Angèle Brochu, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, de la susdite municipalité, QUE:

À la suite de l'adoption par le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 3 août 2026, des règlements ci-après et l'émission des certificats de conformité nos RMU-26-1090 et RMU-26-1091 par la MRC de Bellechasse en date du 16 septembre 2026, ces règlements sont maintenant en vigueur :

- **Règlement no 810 modifiant le règlement no 761 (793) de zonage;**
- **Règlement no 811 modifiant le règlement no 739 (794) sur les usages conditionnels relatif aux projets commerciaux atypiques.**

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 48, chemin du Domaine, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h30 et sur le site Internet de la Municipalité dans la section « Règlementation et consignes » au www.beaumont-qc.com.

DONNÉ à Beaumont ce 1er octobre deux mil vingt-six (2026).

Angèle Brochu

Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe



En **2019**, une fillette de 7 ans demandait à ses parents d'avoir un **kiosque à limonade**.

Impliqués dans Culture Beaumont et se disant qu'elle serait probablement déçue d'y recevoir peu de passants, ils ont alors l'idée de donner une place à la relève bénévole tout en réalisant le désir de leur enfant. Le papa construit un kiosque mobile et la maman approche le terrain de jeux pour recruter des enfants et des moniteurs prêts à s'impliquer.

Une recette de limonade maison est élaborée pour que les enfants puissent la préparer eux-mêmes avec des produits frais. Sept ans plus tard, c'est encore cette limonade que l'on déguste à la Fête nationale, aux Vendredis en musique au parc de Vincennes et, désormais, lors des activités estivales de la municipalité.

Le terrain de jeux s'est approprié le projet et l'administre de main de maître en accompagnant les jeunes bénévoles, qui y apprennent à cuisiner, à gérer une caisse, à servir les clients, à s'entraider et à dépasser leur timidité pour promouvoir leur produit. Ils découvrent aussi le plaisir de contribuer à leur communauté : les recettes sont remises chaque année au terrain de jeux pour l'organisation d'une activité culturelle. Cette année, les efforts du terrain de jeux ont permis d'amasser une somme de **1200 \$**.

Un **grand merci** à nos **jeunes limonadières et limonadiers** : Maéva Lemieux, Die Madieng Doumbouya, Charlotte Carrier, Coraly Légaré, Rose Robin, Hélène-Rose Patry, Soline Turgeon, Méliä Lapointe, Emma Marleau, Léanna Bloch, Maélie Royer et Florence Lavoie. Merci également aux **monitrices et moniteurs** qui ont administré le kiosque tout l'été : ADN, Ukulélé et Bonzaï.

La mission de Culture implique le rassemblement des gens autour d'événements culturels, mais la culture dépasse les arts, elle englobe nos traditions, nos repères communs et ces gestes qui renforcent notre cohésion sociale — comme le désir enfantin d'opérer un kiosque à limonade. Culture Beaumont est fier d'avoir offert ce projet à sa communauté et plus encore de constater que la relève bénévole répond présente et que le public l'encourage.

Longue vie à Limonade et cie ainsi qu'à tous les assoiffés de culture!

Le CA de Culture Beaumont



FEUILLES MORTES : LES BONS GESTES POUR PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

À l'automne, les feuilles mortes font partie du paysage et constituent une ressource naturelle précieuse. Plutôt que de les considérer comme un déchet, il est possible de les valoriser directement sur son terrain. Déchiquetées à la tondeuse, utilisées comme paillis ou laissées à se décomposer dans les secteurs boisés, elles enrichissent naturellement le sol et favorisent sa santé.

Une attention particulière est toutefois nécessaire près des cours d'eau, des lacs, des fossés, des talus et des secteurs sensibles à l'érosion. Il faut éviter de pousser ou de souffler les feuilles vers ces milieux. Les amas de feuilles peuvent obstruer les fossés, les ponceaux et les voies d'écoulement, en plus de favoriser le transport de matières organiques et de nutriments vers les cours d'eau.

Sur les talus et en bordure des plans d'eau, la végétation joue un rôle essentiel dans la stabilisation des sols. Les racines des arbres, arbustes et plantes contribuent à réduire l'érosion et à ralentir le ruissellement. Il est donc préférable de conserver une couverture végétale permanente et d'éviter de mettre le sol à nu.

Lorsque le ramassage est nécessaire, privilégiez le compostage à même le site ou un dépôt à l'écocentre. Ne déposez jamais les feuilles dans un cours d'eau, un fossé ou sur un talus.

Un petit geste à l'automne peut contribuer à protéger nos sols, nos rives et la qualité de notre eau.



Utilisation des véhicules tout-terrain : rappel des règles

En cette saison d'automne qui pointe le bout du nez, la municipalité désire rappeler à ses citoyens quelques règles en ce qui a trait à la **circulation en véhicule tout-terrain** sur son territoire. L'adhérence à ces règles est importante pour assurer le maintien de la paix, de la sécurité et de la qualité de vie de tous les citoyens.

Nous rappelons que l'utilisation d'un véhicule tout-terrain doit se faire dans le respect des lois et de la réglementation en vigueur. Cela signifie notamment:

- De circuler uniquement dans les sentiers autorisés ;
- D'éviter les terrains privés sans l'autorisation du propriétaire ;
- De respecter la signalisation routière et les règles de circulation ;
- De réduire le bruit et la vitesse pour ne pas nuire aux résidents ;
- De s'assurer que le véhicule est conforme aux normes de sécurité et immatriculé ;
- Que le conducteur respecte les conditions d'âge, de permis et d'équipement exigées.



Une utilisation inadéquate d'un véhicule tout-terrain peut non seulement causer des dommages environnementaux, mais également mettre en danger la sécurité de tous.

La municipalité compte sur la collaboration de tous pour préserver un climat harmonieux. Si vous êtes témoin d'une infraction, vous pouvez la signaler à la **Sûreté du Québec – poste de Saint-Gervais** au 418-887-4058.

En cas d'urgence ou si une situation nécessite une intervention immédiate, n'hésitez pas à composer le 911.

Ensemble, par le respect des règles et la vigilance de chacun, nous pouvons assurer un environnement sécuritaire et agréable pour tous.





Permis de brûlage

L'automne est à nos portes amenant avec lui les travaux s'y rattachant, comme par exemple le nettoyage du terrain. Votre service des incendies désire vous rappeler que vous devez utiliser un foyer ou un contenant de métal, tel que barils et contenants de même nature muni d'un pare-étincelles si vous désirez brûler vos feuilles mortes. La fumée qui s'en dégage ne doit pas avoir pour effet d'incommoder votre voisinage. Notez qu'il est interdit de faire ou maintenir un feu à ciel ouvert à moins d'être détenteur d'un permis valide préalablement émis par la municipalité.

Pourquoi le permis est-il obligatoire ?

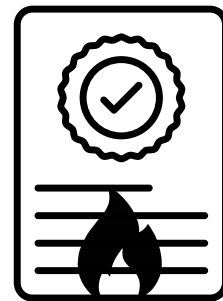
Le permis de brûlage est **gratuit et obligatoire**. Il permet au service de sécurité incendie :

1. De vérifier que votre installation est sécuritaire.
2. De valider que l'indice de danger d'incendie permet le brûlage.
3. D'éviter des déploiements inutiles des pompiers pour de fausses alertes

Comment obtenir votre permis ?

La demande doit être faite au moins 48 heures à l'avance.

- Par téléphone : Contactez le bureau municipal au 418-833-3369.
- Par courriel : info@beaumont-qc.com
- En personne : Hôtel de Ville, 48 chemin du Domaine



Même avec un permis en main, vous devez respecter ces consignes strictes :

- Surveillance constante : Un adulte responsable doit être présent avec un moyen d'extinction à portée de main (boyau d'arrosage, seau d'eau).
- Météo : Il est strictement interdit d'allumer un feu si le vent dépasse 20 km/h ou si l'indice de la SOPFEU est "Élevé" à "Extrême". SOPFEU (1-800-463-FEUX)
- Matériaux permis : Brûlez uniquement du bois propre. Il est interdit de brûler des déchets, des plastiques ou des matériaux de construction.

Pensez à votre 4e versement de taxes!

Élection provinciale

Petit rappel amical : le quatrième versement des taxes municipales 2026 sera exigible le **lundi 19 octobre 2026**.

Afin d'éviter les frais d'intérêt et les pénalités, plusieurs modes de paiement s'offrent à vous : institution financière, paiement préautorisé ou au bureau municipal.

Nous vous remercions de planifier votre versement à temps.

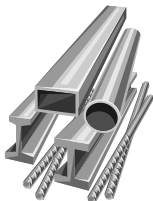
Pour toute question, consultez la section « Taxes et évaluation » sur notre site web.

Venez voter à la Salle paroissiale (58 chemin du domaine) le **5 octobre 2026** entre 9h30 et 20h.

Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur la liste électorale et votre adresse doit être à jour. Vérifiez votre inscription dès maintenant, [en ligne](http://electionsquebec.qc.ca) (electionsquebec.qc.ca) ou sur votre [avis d'inscription](#) que vous recevrez par la poste. Si votre nom n'est pas inscrit ou si vous constatez une erreur, vous avez jusqu'au 1^{er} octobre 2026 à 14 h pour [corriger la situation](#). Après, il sera trop tard.

Horaire automnale de l'écocentre

L'écocentre sera ouvert les **mercredis** entre 13h et la tombée du jour et les **samedis** entre 8h et 16h, et ce, entre le **30 août et le 14 novembre**, si les conditions météorologiques le permettent.



EN OCTOBRE, C'EST LE RETOUR DES CARTES MUSÉO!

Emprunter un musée, c'est aussi simple que d'emprunter un livre!



Partez à la découverte de différents musées des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches grâce aux laissez-passer **MUSÉO**. Disponibles d'octobre à mai, les cartes MUSÉO sont valides pour 2 adultes et tous les enfants de moins de 17 ans d'une même famille.

Pour bénéficier de ce service, présentez-vous à votre bibliothèque.



Pour tous les détails, visitez le www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/museo

Visitez le www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/beau mont et cliquez sur le bouton rouge Infolettre.

Alternativement, suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/bibliobeau mont



INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE INFOLETTRE

RECEVEZ PAR COURRIEL

- LES DERNIÈRES NOUVELLES
- LES PROCHAINES ACTIVITÉS
- ET QUELQUES PRIMEURS :)



Programmation des loisirs – Automne 2026

Cet automne, la Municipalité de Beaumont vous propose une programmation diversifiée pour tous les âges!

Au programme : yoga, danse country, Zumba, entraînement, badminton, volleyball, course à pied, activités musicales pour les enfants, artisanat et activités sociales. Plusieurs activités sont offertes au Moulin de Vincennes, à la salle paroissiale ainsi qu'au gymnase de l'école La Marelle.

Les amateurs de plein air pourront également profiter des installations municipales, du ski de fond, des patinoires et de plusieurs espaces récréatifs.

Deux rendez-vous spéciaux sont aussi à inscrire à votre calendrier : le **Moulin hanté**, le 31 octobre, et le **Marché de Noël**, le 6 décembre.

Pour connaître les dates, horaires, coûts et modalités d'inscription, consultez la programmation complète ou communiquez avec le Service des loisirs et de la culture.

Votre automne commence ici!



PROGRAMMATION DES LOISIRS



La programmation des loisirs pour l'Automne 2026 est disponible sur notre site **Facebook**, le **site internet de la municipalité** et les **points de dépôts** suivant :

- Équipement Beaumont (341 rte du fleuve);
- Boucherie-Lapierre (357 rte du fleuve);
- Accommodations CJMS (338 rte du fleuve);
- Bibliothèque Luc-Lacourcière;
- Salle paroissiale;
- Hôtel de ville;

Restez branché-es sur nos loisirs!

Pour ne rien manquer des activités, des nouveautés et des événements organisés par la Municipalité, suivez-nous sur notre page Facebook officielle ! Vous y trouverez toutes les informations à jour sur les loisirs, les inscriptions, les ateliers et bien plus encore.

Rejoignez-nous dès maintenant



LOISIRS



**Activité Portes ouvertes de la sacristie
de l'église de Beaumont
du 6 septembre dernier**



Les membres du Comité de consultation et d'organisation locale tiennent à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à notre activité Portes ouvertes du 6 septembre dernier et qui sont venues découvrir les magnifiques travaux de restauration de la sacristie de l'église de Beaumont.

Nous avons été très touchés par votre présence, votre intérêt pour notre patrimoine ainsi que par les nombreux commentaires élogieux reçus à la suite de ces travaux. Vos encouragements et votre appréciation sont une belle source de motivation pour poursuivre nos efforts de mise en valeur de ce joyau de notre communauté.

Merci à tous de votre appui et de votre confiance.



Prochaines messes
Dimanche 4 oct, 10h
Samedi 17 oct, 16h
Dimanche 1er nov, 10h

LE MOULIN HANTÉ
Osez-vous parcourir le Moulin hanté?
L'occasion de l'Halloween, venez vivre une soirée remplie de plaisir,
de mystère et de quelques frissons!

Le samedi 31 octobre 2026
de 18h30 à 20h30 au Moulin de Vincennes

BOO!

Programme :
Parcours Hanté
Décors Halloween
Friandises
Ambiance festive pour tous

Que vous soyez déguisé en sorcière, fantôme, pirate ou superhéros, petits et grands sont les bienvenus!

Venez célébrer l'Halloween avec nous et osez entrer dans le Moulin hanté... si vous en avez le courage!



Photo: Paul St-Arnaud

LA SEIGNEURIE DE VINCENNES
Conférence présentée par la municipalité de Beaumont
Animée par Gaston Cadrin

Dimanche 25 octobre 2026 à 13h
Moulin de Vincennes
Parc de Vincennes, 422, Rte du fleuve, Beaumont

Dans le cadre de son 40^e anniversaire, la SHB présentera une conférence sur la seigneurie de Vincennes animée par Gaston Cadrin, historien chevronné et auteur du livre *La seigneurie de Vincennes, histoire de Beaumont et de Lauzon*.

Grâce à des recherches approfondies, Gaston Cadrin racontera l'histoire de cette seigneurie, de son moulin, bâti en 1733 et reconstruit en 1949 suite à un incendie. Il nous fera découvrir également le vécu des habitants et des histoires souvent inédites qui permettent une meilleure connaissance du travail et de la vie quotidienne de nos ancêtres.

Un rendez-vous à ne pas manquer pour les passionnés d'histoire !

Billet : 20 \$ par personne sur réservation. *Aucun remboursement.*
Inscription : veuillez remplir le formulaire sur le site de la SHB et faire votre paiement en ligne sécurisée : www.shbellechasse.com
Billet en vente à la municipalité de Beaumont. *Payable en argent seulement.*

NOS PARTENAIRES



D. ROY
PLOMBERIE

CMMTQ
RBQ : 8356-957440

Tél.: 418 835-2838 / Tél. sans-frais : 844 248-2838

RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL • AGRICOLE

Construction neuve • Rénovation • Urgence • Inspection par Caméra HD
Débouchage • Propane • Chauffe-eau • Pompe à eau
Chauffage eau chaude (radiant) • Inspection et entretien • Dispositifs antirefoulement

info@plomberiedroy.com | www.plomberiedroy.com



Stéphanie
Lachance

DÉPUTÉE DE BELLECHASSE

Stephanie.Lachance.Bell@assnat.qc.ca
418 883-1343



ÉTUDES ET PLANS
POUR
INSTALLATION SEPTIQUE ET PUIT

C.P. 620
Saint-Michel-de-Bellechasse, QC
G0R 3S0

Services-conseils en
traitement des eaux
usées et captage des
eaux souterraines

Tél. : 418 884.1808
Numéro sans frais : 1 (877) 274.1536
info@ebpecosol.ca

CRÉDIT D'IMPÔT DISPONIBLE



SOLUTIONS
ÉLECTRICITÉ • CHAUFFAGE

ESTIMATION GRATUITE!

Michel: 418-508-0338 Benoit: 418-241-6143



RBQ : 5934-4086-01

Centre d'esthétique
de Beaumont

418 603-3447

336 route du Fleuve
Beaumont, Qc, G0R 1C0
ceb@esthetiquebeaumont.com
www.esthetiquebeaumont.com

DOMINIQUE
VIEN

Députée
Bellechasse — Les Etchemins — Lévis

dominique.vien@parl.gc.ca



garageasselin.ca

285, route du Fleuve, Beaumont
(Québec) G0R 1C0
T 418 837-7046
info@garageasselin.ca

Votre mécanicien
de famille



Votre future auto



UN PAS VERS L'EMPLOI!!



**Les Plateaux d'insertion
de Bellechasse**

*Ce projet de soutien vers l'emploi s'adresse aux
personnes sans emploi.

Contactez-nous

- ☎ 418 883-1587, poste 204
- ✉ jletellier@cdcbellechasse.ca
- 🌐 www.cdcbellechasse.ca/plateaux/
- 📍 110-B, rue Principale, Saint-Lazare

- Retrouvez vos habiletés pour effectuer un retour à l'emploi réussi;
- Stage de travail de 26 semaines ou plus (21 h/semaine);
- Encadrement, accompagnement, formation;
- Aucune formation ou habileté particulière n'est exigée (pour la plupart des postes).

Quand prendre sa RRQ? J'ai la réponse!

Une étude récente menée par la faculté des sciences comptables de l'UQTR a sérieusement démystifié la question. En novembre 2024, les chercheurs ont analysé la décision de demander la rente à 60 ans ou d'attendre à 65 ans. Le constat est frappant : 9 fois sur 10, les gens prennent une décision sous-optimale, principalement en raison de biais cognitifs. Parmi ceux-ci, on retrouve la sous-évaluation de l'espérance de vie, la surestimation du risque de manquer d'argent ou encore un écart important entre le train de vie anticipé et les ressources réellement disponibles.

L'étude démontre que lorsqu'un individu évalue sa situation à 59 ½ ans, le point mort d'indifférence se situe à 75 ans. Autrement dit, si la personne décède avant 75 ans, la décision la plus rentable est de demander la rente à 60 ans. Pourtant, les données actuarielles racontent une tout autre histoire : à 59 ½ ans, l'espérance de vie est d'environ 91 ans pour une femme et 89 ans pour un homme. De plus, la probabilité de mourir avant 64 ans et 11 mois n'est que de 2 %, alors qu'il existe 10 % de chances d'atteindre 100 ans. Ces chiffres montrent clairement que la majorité des gens vivent bien au-delà du point mort, ce qui rend le report plus avantageux dans la plupart des cas.

Malgré cela, 75 % des Québécois demandent leur rente avant 65 ans, souvent par crainte de « perdre » de l'argent ou par méconnaissance des impacts à long terme. L'étude rappelle que la décision optimale n'est pas intuitive : elle repose sur des probabilités, sur la longévité réelle et sur une compréhension objective des besoins financiers futurs.

Cette réflexion s'intègre parfaitement à la planification financière, où chaque décision doit reposer sur des données objectives plutôt que sur l'intuition. En tenant compte de la longévité réelle, des probabilités et des besoins futurs, on transforme un choix émotionnel en une décision structurée qui optimise le revenu à vie et sécurise la retraite.



Gilbert April

Planificateur Financier à IG
Gestion de Patrimoine.

Pour toutes questions ou pour
en apprendre davantage sur
les sujets présentés :
gilbert.april@ig.ca

*Nouveau mode
de paiement au transport
interurbain!*

bellechasse.ca/transport277

Municipalité de BEAUMONT

**Nouveau point de dépôt
de plastiques agricoles
à l'écocentre de Beaumont!**

*Tous les détails
juste ici!*



Appel aux artistes peintres : participez au calendrier 2027 de la collection Bellechasse



Les artistes peintres amateurs ou professionnels sont invités à proposer leur vision personnelle de Bellechasse. Celles-ci s'inspireront des paysages, du patrimoine, de la nature, des gens ou de toute autre dimension évocatrice du territoire bellechassois.

Les personnes intéressées ont jusqu'au **6 novembre 2026** pour soumettre leurs œuvres. Les règlements complets du concours ainsi que le formulaire de participation sont accessibles au bellechasse.ca/concours.

Vous en avez assez de ramasser vos gros sacs de feuilles mortes? Pensez au feuillicyclage cet automne!

« Tondre » vos feuilles mortes et les laisser par terre plutôt que de les racler à l'automne permet de retourner la matière organique au sol. C'est ce qu'on appelle le **feuillicyclage**.



Collecte de pesticides au

81, rue Langevin, Sainte-Hénédine

Pour tous les détails, ça se passe ici



6 octobre 2026!



Le comité
**Santé &
services
sociaux**
vous informe

MRC de
Bellechasse

LA GRANDE MARCHE SERA PRÈS DE CHEZ VOUS

DISTANCE DE 5 KM



18 octobre 2026, à partir de 9h30



45, rue Provencher, Saint-Anselme

Tirage de prix de présence
sur place

onmarche.com/evenement/602



Activité organisée par le GMF Rive-de-
l'Etchemin